
[Imprimer](#)

Rénovation énergétique : Paris veut accélérer la cadence

Image

La mairie de Paris souhaite désormais que 5 000 logements sociaux soient rénovés chaque année, alors que 4 500 l'ont été de 2009 à 2020.

Afin de tenir les engagements du plan climat parisien fixant à 2050 l'atteinte de la neutralité carbone, l'exécutif veut augmenter la cadence d'amélioration énergétique du parc social de la municipalité. « C'est l'un des plus gros chantiers de la ville de Paris », a affirmé Jacques Baudrier, adjoint à la maire de Paris chargé de la construction publique. Le rythme doit ainsi passer à 5 000 par an afin que tous les logements sociaux soient concernés d'ici à 2050.

Sur la mandature précédente, 4 500 logements sociaux avaient fait l'objet chaque année d'une rénovation globale, a-t-il indiqué. Ainsi, depuis 2009, plus du cinquième du parc total a été rénové. Ces travaux permettent en moyenne de diviser par plus de deux les dépenses d'énergie (- 54 %) et les émissions de gaz à effets de serre (- 55 %). Ces résultats se traduisent pour les locataires par une économie de charges d'environ 400 euros par an et par appartement. Un argument parfois insuffisant pour séduire les locataires dont certains refusent la réalisation des travaux.

300 millions d'euros par an

La facture de ces chantiers pour les bailleurs sociaux a atteint 2,2 milliards d'euros sur la période 2009/2020, dont près du quart a été financé par la Ville, soit 550 millions d'euros. Sur la mandature en cours, le budget annuel doit atteindre 300 millions d'euros dont 75 millions financés par la mairie qui a bénéficié exceptionnellement d'une subvention de l'Etat de 17 millions d'euros dans le cadre du plan de relance.

« Le coût moyen de la rénovation énergétique d'un logement est de 25 000 euros, mais il atteint 60 000 euros en cas de rénovation globale », a indiqué Jacques Baudrier, qui annonce une « massification des rénovations environnementales » jusqu'en 2026 avec comme injonction : l'usage de matériaux respectant l'environnement, tout autant biosourcés (paille, béton chanvré, bois) que géosourcés (pierre). « Sans oublier la végétalisation, a ajouté l'élus parisien, qui concerne aussi bien les sols par le biais de la débitumisation, que les murs et les toitures. »